

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur le Conseiller fédéral
Guy Parmelin
Chef du Département fédéral de la défense, de
la protection de la population et des sports
Palais fédéral
3003 Berne

*Par courrier électronique à
anita.kuettel@swisstopo.ch
(versions word et pdf)*

Réf. : CS/15024584

Lausanne, le 28 novembre 2018

Consultation portant sur la révision partielle de l'ordonnance sur le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (OCRDP, RS 510.622.4)

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat a pris connaissance du projet de révision partielle de l'ordonnance sur le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (OCRDP ; RS 510.622.4) et vous en remercie.

Il approuve le projet de révision dans son ensemble, avec toutefois les deux remarques visant à en clarifier le contenu :

Art. 7 alinéa 1 - Modification syntaxique :

Les données sont inscrites dans le cadastre après **leur** entrée en vigueur.

Art. 8a : Cet article est peu clair et à revoir :

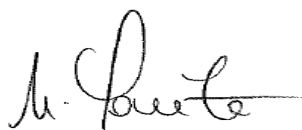
Il faudrait en effet préciser que le renvoi de portée générale ne concerne pas uniquement les restrictions de droit public effectivement mentionnées au registre foncier, mais également celles qui potentiellement peuvent faire l'objet d'une telle mention. En effet, sans cette précision, il faudrait systématiquement vérifier au registre foncier si une mention existe avant de procéder à un renvoi, ce qui constituerait un travail disproportionné pour l'administration. En outre, le rapport explicatif précise qu'un renvoi d'ordre général ne signifie pas un renvoi « à la parcelle près ». Aussi, il conviendrait à notre sens de clarifier ce point et de souligner que ce renvoi n'est pas spécifique à un ou plusieurs biens-fonds, mais qu'il concerne un thème complet du cadastre des restrictions de droit public.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE

LE CHANCELIER



Nuria Gorrite



Vincent Grandjean

Copies

- OAE
- SG-DIRH